



# MISSION D'ELABORATION D'UN PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DU SECAAR SUR « L'ECO-RESPONSABILITE »

## TERMES DE REFERENCE

### 1. CONTEXTE

Le Secaar (Service Chrétien d'Appui à l'Animation Rurale) est une association internationale créée officiellement en 1994 au Cameroun. C'est un réseau d'Eglises et d'organisations d'Europe et d'Afrique (Afrique de l'Ouest et Centrale) engagées dans des actions de développement rural et urbain cherchant à intensifier les échanges entre elles (et aussi avec les organisations non membres) pour atteindre leurs objectifs et pour mieux valoriser les expériences particulières.

Ce réseau lors de ses sessions d'assemblée générale bisannuelle 2019 et 2021 a souhaité approfondir la thématique «Eco responsabilité». Au regard de l'importance qu'a suscité les débats autour de ce sujet, le Conseil du Secaar a décidé d'élaborer un projet de renforcement des capacités des membres sur le thème «Eco-responsabilité», assorti plus tard de la mise en place d'une politique environnementale propre au Secaar. Cette éventuelle politique aura pour ambition de prévoir des démarches et mesures à adopter au niveau du Secaar en vue de réduire notre empreinte écologique lors de nos activités et puis de définir les indicateurs de suivis pertinents à mettre en place pour une évaluation.

Les présents termes sont élaborés pour permettre la préparation d'un concept note de projet de renforcement des capacités des membres du Secaar avec une vision de mise en place d'une politique éco-responsable au niveau du Secaar et ses activités à moyen terme.

### 2. OBJECTIFS VISÉS PAR LA MISSION

#### Objectif général :

Elaborer un projet de renforcement des capacités des organisations membres du Secaar sur le thème d'éco-responsabilité.

#### Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser et former les organisations membres sur la notion d'éco-responsabilité et son importance dans nos activités ;
- Aider les responsables des organisations membres du Secaar à intégrer la question d'éco-responsabilité dans leurs différentes activités (par exemple économies de papier, zéro-plastique, valorisation des déchets organiques, économies d'énergie, etc.) ;
- Prévoir les actions concrètes à mener pour la prise en compte de cette notion lors de nos rencontres du Secaar (réunion du Bureau, du COS, des Plateformes, des ateliers, etc.) ;
- Capitaliser les expériences des différentes organisations sur les pratiques de éco-responsables adoptées ;
- Elaborer un projet de charte éco-responsable au niveau du Secaar en vue d'une adoption par tous les membres

### 3. DURÉE DE LA MISSION

La mission est prévue pour durer 15 jours et doit se dérouler entre le 09 octobre et 27 octobre 2023.

### 4. MÉTHODOLOGIE

La mission suivra une démarche participative et comportera trois parties si nécessaire ; il s'agit de :

- D'une rencontre préliminaire avec le mandat en vue d'assurer de la compréhension des TdR pour une meilleure prise en compte des attentes du commanditaire ;
- Une prise de contact avec les différent-e-s responsables d'organisation pour faire l'état des lieux de la perception et de l'intégration de l'éco-responsabilité dans leurs activités.
- Un temps de rédaction du document de projet de 8 à 12 pages avec une proposition de budget estimatif des activités ;
- Un moment de présentation du document élaboré au commanditaire, suivi des questions de clarifications en vue de la finalisation du document.

### 5. PROFIL DU-DE LA CONSULTANT-E

Le-la consultant-e doit :

- Avoir l'expérience sur les questions de gestion de l'environnement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Maîtrisé le concept d'éco-responsabilité ;
- Avoir une connaissance approfondie et une bonne expérience de l'intégration du concept dans les activités des organisations de développement.

### 6. LE PRODUIT DE LA MISSION

Le principal rendu de la mission sera un document de projet de 8 à 12 pages comprenant deux parties :

- Une partie narrative décrivant les activités, leurs objectifs, résultats attendus et un calendrier d'exécution.
- Une partie financière détaillant les coûts des différentes activités ;
- La liste de 3 partenaires éventuels pouvant soutenir ledit projet.

### 7. MODALITÉS PRATIQUES ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

Le-la consultant-e fera une offre technique et financière. La sélection du-de la prestataire se fera suivant les critères ci-dessous :

- Expérience et référence du ou des prestataires de service ;
- Méthodologie de mise en œuvre ;
- Coût de la prestation.

Les offres seront transmises, en version électronique au plus tard le 02 octobre 2023 à 17 h 00 GMT simultanément aux adresses [agbavon@secaar.org](mailto:agbavon@secaar.org) et [agbeka@secaar.org](mailto:agbeka@secaar.org)

Fait à Lomé, le 18 septembre 2023

Le Secrétariat Général du Secaar